



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2014

Mr CARON a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents : Nathalie BURTIN-DAUZAN, Jean-François BORDELAIS, Marie BERTRAND, Arnaud AUNOS, Anne NIVARD. Alain MORENO, Valérie MONISTROL, Adeline BACQUE, Laurent COUBETERGUE, Vincent LALANDE, Francis GUIONIE, Jacques PRIOT, Pascal CARON, Georges MAJOUREAU, Marylène MAY, Maryse DONATE, Françoise MOUNIER.

Procurations : Noémi DEHAYE à Françoise MOUNIER.

Absente Excusée: Caroline BRUNEEL.

Ordre du jour :

- 1 Convention de mission d'accompagnement.
- 2 Convention de partenariat.
- 3 Désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête publique.
- 4 Reversement subvention

Après avoir remercié les élus et le public présent, Madame le Maire soumet le procès verbal de la précédente séance du conseil municipal ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

• CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Madame le Maire informe que dans le cadre de la réflexion menée pour la réalisation d'un nouveau groupe scolaire, le CONSEIL d'ARCHITECTURE ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (CAUE) a été sollicité pour l'accompagnement de cette réflexion. Il s'agit de proposer une convention prévoyant la mise en œuvre de moyens communs susceptibles d'aider la commune à mieux définir et réaliser ses objectifs.

Madame le Maire précise que le CAUE accompagnera la commune :

- ✓ dans l'organisation d'une consultation et dans le processus de sélection d'une équipe de « programmiste-urbaniste », retenue dans le cadre d'un marché public de fourniture de prestations intellectuelles pour réaliser les études de programmation urbaines et architecturales nécessaires :
 - En vue de définir une stratégie de développement et de restructuration de l'espace du centre bourg de Saint Selve,
 - Pour préciser la commande de la commune en matière de réalisation d'un nouveau groupe scolaire (en contexte de restructuration-extension du groupe scolaire existant ou dans le cadre de la construction d'un nouvel équipement public en centre bourg).
- ✓ A travers un appui technique « dans la durée » et une participation au comité de pilotage de la mission couvrant l'ensemble de ses étapes de réalisation (des études préalables de programmation urbaine et architecturale aux études opérationnelles de maîtrise d'œuvre du groupe scolaire).

Monsieur BORDELAIS précise qu'il s'agit d'un service gratuit. Le cahier des charges a été élaboré, la consultation est en ligne, 29 sociétés ont retiré le dossier ; le dépouillement aura lieu pendant les vacances. Tout le monde devra participer à cette organisation de l'ensemble du bourg et du groupe scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à conclure la convention correspondante avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde.
- de signer l'ensemble des pièces se référant à ce dossier.

Vote : unanimité

• **CONVENTION DE PARTENARIAT**

Madame le Maire informe que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Département apporte son soutien à la collectivité dans la mise en œuvre du projet éducatif territorial, par le soutien à l'emploi.

Un dossier de demande de subvention a été déposé. Le Département alloue une aide annuelle de 2 850 €, afin de créer ou conforter la fonction de coordination territoriale du projet éducatif, de mettre en œuvre concrètement les activités périscolaires de qualité et proposer des actions de qualification aux animateurs périscolaires.

Elle précise que cette somme sera affectée à la coordination des temps d'activités périscolaires, l'aide financière peut être reconduite sur 3 ans et dégressive.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à conclure la convention annuelle de partenariat pour la mise en œuvre des activités périscolaires avec le Conseil Général de la Gironde.
- de signer l'ensemble des pièces se référant à ce dossier.

Vote : unanimité

• **DESAFECTATION ET ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL APRES ENQUETE PUBLIQUE.**

Monsieur BORDELAIS rappelle qu'il s'agit du projet Kaufmann&Broad, l'enquête publique est terminée, le commissaire enquêteur a remis ses conclusions positives avec la recommandation selon laquelle le cheminement doux qui sera réalisé dans l'aménagement du lotissement « l'Airial des Merisiers » permettra bien une liaison fonctionnelle vers le chemin des Ecoliers.

Constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de désaffecter le chemin rural numéro 38 dit des Argelins d'une contenance d'environ 900 m² en vue de sa cession à la société Kaufmann&Broad.
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 22 500 € conformément à l'avis du Domaine en date du 02 juin 2014 majoré des frais notariés.
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié chez Maître GALHAUD Emmanuelle, Notaire à Léognan et toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Vote : unanimité

- **PROJET COMENIUS**

Madame le Maire demande si l'Assemblée est d'accord pour passer une délibération qui n'était pas prévue à l'ordre du jour. Demande accordée.

Elle rappelle que dans le cadre de son projet de partenariats scolaires multilatéraux Comenius, l'Association APE a sollicité auprès de la commune le reversement de l'aide financière versée à la commune par l'Agence Européenne Education s'élevant à la somme de 3304 €.

Au vu, de la demande, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder à l'association APE le reversement de la subvention d'un montant de 3304 €.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Vote : unanimité

- **INFORMATION**

Monsieur MAJOREAU informe que des châtaigniers ont été plantés, avec l'aide de Monsieur GUIONIE, derrière la salle polyvalente et ce, grâce à la souscription qui avait été lancée dont les comptes sont communicables.

Une dizaine de châtaigniers produiront dans 2 ou 3 ans. Il s'agit d'un bien commun réalisé par tous, pour tous, au même titre que le jardin.

Monsieur MAJOREAU aimerait créer une dynamique pour rapprocher les gens ; des panneaux indiquant les variétés vont être créés notamment par les enfants. Cultiver son jardin ou s'adonner à n'importe quelle activité créatrice d'autonomie sera considéré comme un acte politique, un acte de légitime résistance à la dépendance et à l'asservissement de la personne humaine.

Enfin, il lit un texte de Pierre Rabhi qu'il soumet à l'appréciation de l'Assemblée dans le but de l'afficher à l'entrée du jardin et au bord des châtaigniers : « Désormais, la plus haute, la plus belle performance que devra réaliser l'humanité sera de répondre à ses besoins vitaux avec les moyens les plus simples et les plus sains ».

Madame MOUNIER est très favorable à l'idée du chemin de parole, Madame le Maire dit que c'est envisageable dans le cadre des TAP.

Dernière précision, il est prévu de planter des arbousiers.

Fin de la séance à 20 H 30